



Le conseil municipal s'est réuni le mardi 12 octobre 2021, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alexandre Portheault, Maire.

Présents : Mmes COMES, BOURGER, MOURNETAS, FERNANDES, BAYLE, CARLIER, DUPIN, FOURGEAUD.

MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, RECORD, PECHER, BRUNET, RIBOULET, LEYRIS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS.

<u>Nombres de Conseillers Municipaux</u>			
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
19	17	2	0

Procurations et excusés :

Nathalie COIGNAC donne pouvoir à Alexandre PORTHEAULT,
Sylvie GUITARD donne pouvoir à Claude GOURINCHAS,

Désignation du secrétaire de séance :

Nicole BAYLE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

FINANCE :

- 1) Adoption de la poursuite du projet de Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique du Moulin de Quatre,
- 2) Choix des entreprises retenues pour le projet de Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique du Moulin de Quatre,
- 3) Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour le financement de l'opération de Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique du Moulin de Quatre,
- 4) Questions diverses.

Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

Il demande à l'assemblée de voter une séance à huis clos pour débattre de la délibération concernant l'adoption de la poursuite du projet de Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique du Moulin de Quatre pour des raisons de confidentialité.

1 – Réunion à huis clos,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,
- Considérant que pour assurer la confidentialité des débats, il y a lieu de voter la séance à huis clos pour débattre de la délibération concernant l'adoption de la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Moulin de Quatre

Monsieur le Maire demande la réunion à huis clos.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE de tenir à huis clos les débats du vote pour la délibération concernant l'adoption de la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Moulin de Quatre du Conseil Municipal du mardi 12 octobre 2021.

Vote: Unanimité

Suite aux débats sur la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Moulin de Quatre, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de reprendre une séance normale pour passer au vote des délibérations.

L'Assemblée accepte.

2- Adoption de la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Moulin de Quatre

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée :

- Suite à la délibération du 20 juillet 2021,
- Suite à la présentation du projet actuel de rénovation hydroélectrique du Moulin de Quatre,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite du projet,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Décide de poursuivre le projet de rénovation hydroélectrique du Moulin de Quatre sous réserve de l'engagement financier de la part de Limoges Métropole Communauté Urbaine permettant l'équilibre du projet sur la durée du contrat de rachat de la production électrique.

Vote : Par 16 voix pour, 3 contre, 0 abstentions.

3 - Choix des entreprises retenues pour le projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Moulin de Quatre – budget annexe

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée :

- Vu le code de la commande publique,
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché public suivant, sous réserve de l'approbation de la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Moulin de Quatre par le Conseil Municipal :

REHABILITATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU MOULIN DE QUATRE

Lot 01 - Construction ouvrages continuité écologique, rénovation des équipements hydrauliques, travaux de fouilles archéologiques préventives	
SOTEC - 5 et 7 rue Claude Henri Gorceix 87280 - LIMOGES	Tranche ferme : 733 457 € HT Tranche conditionnelle : 73 863 € HT
Lot 02 - Equipements hydroélectriques, électriques et contrôle commande	
SOTEC - 5 et 7 rue Claude Henri Gorceix 87280 - LIMOGES	Tranche ferme : 598 576 € HT Tranche conditionnelle : 59 708 € HT
TOTAL H.T	1 465 604 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants, sous réserve de l'approbation de la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique du Moulin de Quatre par le Conseil Municipal.

Vote : Par 16 voix pour, 3 contre, 0 abstention.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée que soit traité la délibération sur la réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin pour le financement de l'opération de Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique du Moulin de Quatre lors de la prochaine séance du conseil municipal.

4 - Questions diverses

M. COLDEBOEUF propose d'inviter M. MALEYRIE, le comptable public afin de faire un bilan du compte administratif 2020 avant les votes des budgets.

Mme DUPIN souhaite rétablir les réunions avec la commune du Vigen dans le cadre de la commission intercommunale voie douce.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traité, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,
Alexandre PORTHEAULT



